

Modifié le 18/04/2017; 14h40

Le partiel de Danse a bien lieu mercredi 10 mai 2017.

Evry le : 18/04/2017

**CONVOCATION AUX PARTIELS - SEMESTRE 2 – SESSION 1**
**L1 ARTS DU SPECTACLE : Responsable : Michel BERTIER**

 VOUS DEVEZ ARRIVER 30 MINUTES AVANT CHAQUE EPREUVE  
 ET RESTER IMPERATIVEMENT DEVANT LA PORTE DE LA SALLE

DATE	DISCIPLINE	ENSEIGNANTS	HORAIRE	SALLE
Ma 9 mai 17	Arts et Civilisation	V. Anger	10h – 12h30 10h – 13h20	Audio
Me 10 mai 17	Danse et Spectacle	V. Colette-Folliot	14h15 – 17h15 14h15 – 18h15	B 107
Je 11 mai 17	Analyse Théâtrale	I. Starkier	9h30 – 12h30 9h30 – 13h30	Audio
Ve 12 mai 17	Techniques Documentaires Informatiques	L. Dachet	9h – 10h30 9h – 11h	C 207 – C 208 C 209 – C 210 C 211
Ve 12 mai 17	Expression Ecrite et Orale	D. Vasseur	13h – 15h30 13h – 16h20	Audio
Lu 15 mai 17	C2i - Examen final	V. Chaudru	10h – 12h	C 201
Ma 16 mai 17	Commentaire d'Ecoute	D. Ehrhardt	14h – 17h 14h – 18h	A 330
Me 17 mai 17	Histoire de la Musique	M. Guerpin	14h – 17h 14h – 18h	A 330
Je 18 mai 17	Anglais – Examen final	F. Goodman	10h30 – 12h30	A 322

NB : Les horaires inscrits en rouge concernent les étudiants qui bénéficient d'un 1/3 temps.

**INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES AUX EXAMENS**
**1. Vérification de l'identité :**

- Aucune entrée ne sera autorisée avant la vérification de l'identité dans la salle d'examen.
- Vous devrez obligatoirement présenter : votre carte d'étudiant ou une pièce d'identité (Carte d'identité, passeport).

**Attention :** le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité.

⇒ A défaut de présentation de l'un ou l'autre document, vous ne pourrez pas composer.

**2. Placement**

- Lorsque le placement est prévu, vous devez impérativement respecter la place qui vous a été attribuée.
- S'il y a plusieurs salles pour une épreuve, vous devez impérativement composer dans la salle qui vous a été attribuée (Via E-MEDIA et affichage)

**3. Téléphone portable :**

Des horloges ont été placées dans les amphis et les salles dédiées aux examens.

Vous ne devez en aucun cas garder votre téléphone portable sur vous, dans votre manteau, ou sur votre table de composition.

Prévoyez malgré tout une montre (non connectée !) ou un réveil.

**4. Matériels et documents autorisés durant l'examen :**

 Seuls les matériels et documents figurant sur la convocation seront autorisés durant l'examen.

**5. Comportement troublant le déroulement d'une épreuve :**

Tout étudiant dont le comportement perturbe une épreuve et empêche notamment les autres de composer sereinement peut être immédiatement expulsé de la salle d'examen par le surveillant.